

## **Motion de mandatement académique CA académique d'Amiens du 7 mars 2017.**

La dotation académique, augmentée de 44 ETP, a conduit à des situations contrastées selon les établissements. Les taux d'encadrement en collège sont, au globale, soit stables, soit en légère hausse. Le taux d'encadrement global en LGT a, pour la première fois depuis 2003, légèrement progressé avec cependant des situations très différentes selon les établissements. Le lycée Delambre s'est mobilisé, a été reçu par le recteur et obtenu gain de cause. Le lycée Marie Curie de Nogent S/Oise a aussi initié un mouvement de grève le 28 février après avoir sollicité une audience auprès du recteur qui ne les a guère rassurés. Ils entendent poursuivre l'action sous d'autres formes avec le soutien de la CA académique.

Les conditions de travail en collège se dégradent du fait de la somme de travail que représente pour les collègues la mise en place de la réforme, mise en place qui se fait à des niveaux très divers selon l'établissement. Les intrusions dans le domaine pédagogique de certains chefs d'établissement se font de plus en plus nombreuses, le LSU étant l'occasion pour eux d'intervenir entre autres choses sur les pratiques d'évaluation des élèves. Le SNES doit continuer d'informer les collègues sur la réalité des textes réglementaires sous toutes les formes possibles : affiches, tracts, brèves sur les réseaux sociaux...etc et alerter le ministère comme l'opinion publique sur les dérives managériales engendrées par cette réforme, lesquelles entravent l'action efficace des professionnels.

L'académie d'Amiens s'est vu attribuer 11 postes supplémentaires de CPE sur les 250 créés nationalement. Les élus du SNES FSU ont participé au groupe de travail réuni le lundi 6 mars et estimé que les propositions rectorales quant à la ventilation des postes créés dans l'académie se faisaient sur des critères tout à fait acceptables (priorité sur les établissements sans CPE, les collèges à plus de 600 élèves...etc), allant dans le sens des revendications du SNES. La CA académique mandate donc ses représentants en CTA pour voter en faveur des propositions rectorales, même si toutes les difficultés ne sont pas levées dans tous les établissements de l'académie.

D'autres groupes de travail devraient se tenir dans les jours à venir (mesures de cartes scolaires, rémunération et évaluation des non-titulaires). Toutefois, l'absence de documents préparatoires ne permet pas un mandatement ferme de nos représentants dans ces instances. De la même manière, les documents préparatoires à la dernière séance du CHSCTA sont parvenus très tardivement aux membres, ne donnant pas la possibilité de traiter les sujets à l'ordre du jour convenablement.

Par ailleurs, un des membres du CHSCTA, membre désigné par le SNES FSU, a sollicité des autorisations spéciales d'absence afin d'effectuer les missions multiples relevant de son mandat. Après un courrier adressé au rectorat le 4 janvier 2017, sollicitant 19 journées d'absence sur les 20 possibles, journées groupées de manière à organiser son remplacement en établissement jusqu'à la fin de l'année, n'a toujours pas obtenu de réponse. Des échanges oraux laissent entendre qu'une justification serait demandée à notre camarade pour lier ses absences à des visites d'établissement. Outre qu'aucun autre membre du CHSCTA ou des CHSCTSD ne s'est vu demander de justifier ses autorisations spéciales d'absence, la réglementation en la matière est claire et les missions du CHSCTA bien plus larges que les visites d'établissement. La CA mandate le secrétariat académique pour soutenir le collègue dans sa demande et user des textes réglementaires en vigueur pour faire valoir ses droits. Elle invite par ailleurs tous les membres des CHSCT désignés par le SNES à prendre l'intégralité de ses journées d'absence, éventuellement transformées en heures de décharge, afin de faire vivre leurs droits en lien avec cette instance.

La CA mandate également le secrétariat pour faire le bilan des étapes et démarches déjà effectuées dans le cadre de la revitalisation des S1 ainsi que pour en lancer l'étape suivante (contact des isolés et contact à prendre avec les S1 constitués).

Voté à l'unanimité des présents, soit 17 personnes.